

Instructions à l'électeur ou à la personne habile à voter

Vote par correspondance
pour les personnes dont l'isolement
est ordonné ou recommandé

Municipalité

Ville de Beauharnois

Scrutin du

2021 | 02 | 19
année mois jour

Vote par correspondance – Suivre les étapes 1 à 6

1. Marquer le ou les bulletin(s)

de vote en cochant le cercle correspondant au candidat ou à l'option référendaire de votre choix.

Déposer le ou les bulletin(s) de vote, sans le ou les plier, dans l'enveloppe n° 1 (enveloppe de vote secret).

- Cacheter l'enveloppe n° 1
- Insérer l'enveloppe n° 1 DANS l'enveloppe n° 2

2. Remplir et signer la déclaration

de l'électeur ou de la personne habile à voter et, si nécessaire, la déclaration de la personne qui porte assistance à l'électeur ou à la personne habile à voter.

Insérer la déclaration de l'électeur ou de la personne habile à voter et, le cas échéant, la déclaration de la personne qui porte assistance DANS l'enveloppe n° 2.

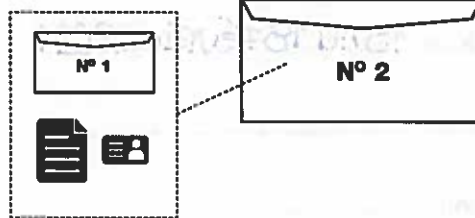
3. Signer l'enveloppe n° 2

et y apposer sa signature, sa date de naissance et son numéro d'assurance maladie ou de permis de conduire.

À défaut d'apposer sa signature, sa date de naissance et le numéro d'assurance maladie ou de permis de conduire sur l'enveloppe n° 2, joindre une photocopie d'un document d'identification et l'insérer DANS l'enveloppe n° 2 avec la déclaration de l'électeur.

4. Insérer les 3 documents suivants dans l'enveloppe n° 2:

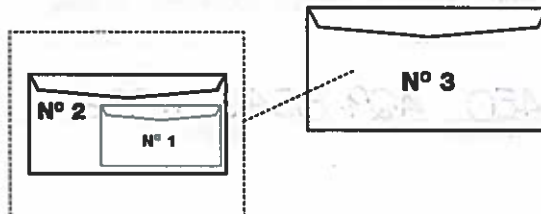
- l'enveloppe n° 1 cachetée contenant le ou les bulletin(s) de vote;
- la déclaration signée de l'électeur ou de la personne habile à voter et, le cas échéant, de la personne qui porte assistance;
- la photocopie de la pièce d'identité, le cas échéant.



5. Insérer dans l'enveloppe n° 3:

- l'enveloppe n° 2 avec la signature apposée, la date de naissance et le numéro d'assurance maladie ou du permis de conduire.

L'enveloppe n° 1, comprenant le ou les bulletins de vote, doit être insérée DANS l'enveloppe n° 2.



6. Transmettre l'enveloppe n° 3

de manière à ce que le président d'élection, le greffier ou secrétaire-trésorier la reçoive au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2021 | 02 | 19
année mois jour

NOTES IMPORTANTES AU VERSO

Notes importantes

L'électeur n'a pas à transmettre une photocopie d'un document d'identification s'il appose sa signature sur l'enveloppe n° 2 et y inscrit sa date de naissance ainsi que le numéro d'un document d'identification soit du permis de conduire délivré au Québec, de la carte d'assurance maladie délivrée au Québec ou du passeport canadien,

La signature figurant sur le formulaire *Déclaration de l'électeur ou de la personne habile à voter et de la personne qui porte assistance* doit correspondre à celle paraissant sur l'enveloppe n° 2.

La photocopie de la pièce d'identité, le cas échéant, sera détruite à l'expiration du délai prévu pour la présentation d'une requête en contestation d'élection ou lorsque le jugement sur une telle requête est passé en force de chose jugée.

L'électeur ou la personne habile à voter qui, par inadvertance, a marqué ou détérioré un bulletin de vote peut s'adresser au président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier pour en obtenir un nouveau en échange du bulletin détérioré.

Toute enveloppe reçue après 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin sera annulée.

L'électeur ou la personne habile à voter pouvant voter par correspondance qui n'aurait pas reçu tout bulletin de vote auquel il a droit pourra s'adresser au bureau du président d'élection, du greffier ou secrétaire-trésorier afin de l'obtenir à compter du dixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :
aux jours et aux heures suivants :

2021	02	11
année	mois	jour

Jour: 11 ET 12 FÉVRIER 2021

Heure: de: 9H à: 12H

de: 13H à: 16H

Jour: 15 AU 18 FÉVRIER 2021

Heure: de: 9H à: 12H

de: 13H à: 16H

Jour: _____,

Heure: de: _____ à: _____

de: _____ à: _____

Jour: _____,

Heure: de: _____ à: _____

de: _____ à: _____

Pour tout renseignement additionnel, veuillez vous informer auprès de votre municipalité au numéro de téléphone suivant:

<u>450 429-3546 #283</u>
Ind. régional Téléphone